



79145429B15A1EEF8F8E9F08C8EB4EB6

DATE D'ENVOI: 09/07/2024

N° DE REFERENCE: 95041334824 N° REDEVABLE: 101514868

Données de contact de l'administration

Courrier postal: Bruxelles Fiscalité Place Saint-Lazare 2, 1210 Bruxelles

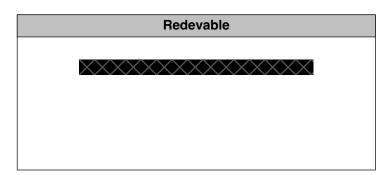
Mail: info.fiscalite@fisc.brussels En ligne: www.mytax.brussels

Een Nederlandstalig document is verkrijgbaar op aanvraag.

Précompte immobilier

Avertissement-extrait de rôle

Vous recevez ce document car vous êtes titulaire d'un droit réel sur un bien immobilier situé en Région de Bruxelles-Capitale¹.



Références			
Division cadastrale	21009		
Commune	IXELLES		
Exercice d'imposition	2024		
Article de rôle	1403365926		
Rôle exécutoire le	07/07/2024		

Paiement				
Montant à payer	293,36 EUR			
Date limite de paiement	21/09/2024			
Compte bancaire (IBAN)	BE91 0972 3108 1076			
BIC	GKCCBEBB			
Communication structurée	+++140/3365/92693+++			

Montant			
Montant de l'impôt	732,48 EUR		
Réduction(s)	-183,12 EUR		
Prime(s)	-256,00 EUR		
Total	293,36 EUR		

Evitez des frais supplémentaires en payant à temps².

Paiement

Vous devez payer par virement bancaire sur notre compte bancaire, avec la communication structurée indiquée.

Facilités de paiement

Si vous éprouvez des difficultés pour payer le montant de l'impôt, vous pouvez demander un délai de paiement supplémentaire ou un paiement échelonné. Introduisez votre demande avant la date limite de paiement :

- sur notre plateforme en ligne www.mytax.brussels ; sous l'onglet « Mon Profil »
- par e-mail ou par courrier.

[«] Bruxelles Fiscalité » et « Fiscalité.Brussels » sont les dénominations par lesquelles le Service public régional de Bruxelles Fiscalité est désigné.

¹ Article 251 du Code des impôts sur les revenus 1992.

Article 37 du Code bruxellois de procédure fiscale.

Calcul de l'impôt

Le <u>montant total de l'impôt</u> est calculé en multipliant le revenu cadastral indexé par le taux global. Le <u>taux global</u> est obtenu en additionnant le taux régional, le taux agglomération et le taux communal.

	Туре	Revenus cadastraux (EUR)	Revenus cadastraux indexés³ (EUR)	Taux régional (%)	Taux agglomération (%)	Taux communal (%)	Taux global (%)	Montant de l'impôt (EUR)
1	Immeubles ordinaires	593	1.291,00	1,2500	12,3625	43,1250	56,7375	732,48
							Total (EUR)	732,48

Retrouvez les adresses de vos biens enrôlés dans cet article de rôle sur https://fiscalite.brussels/adresses-pri.

Réduction(s) et prime(s)

	Références ⁴	Туре	Réduction (%)	Montant (EUR)
1	RUE DE STASSART 56, IXELLES(1050)	Réduction maison modeste	25	183,12
2	RUE DE STASSART 56, IXELLES(1050)	Prime BE HOME	/	156,00
3	RUE DE STASSART 56, IXELLES(1050)	Prime communale	/	100,00
			Total (EUR)	439,12

Vous pensez avoir droit à une réduction, une exonération ou une prime qui n'est pas reprise dans les tableaux ci-dessus ? Veuillez consulter notre plateforme en ligne www.mytax.brussels afin de connaître les conditions ainsi que les démarches à suivre pour introduire votre demande.

Réclamation⁵

Si vous n'êtes pas d'accord avec le montant de la taxe, vous pouvez introduire une réclamation motivée (en indiquant « **RÉCLAMATION** » en objet), par courrier, par e-mail ou en ligne <u>dans un délai de 193 jours à compter de la date d'envoi</u> <u>du présent courrier</u> (voir nos données de contact).

Attention : l'introduction d'une réclamation ne suspend pas l'obligation de paiement. Si votre réclamation est acceptée, vous serez remboursé(e), sous réserve d'une éventuelle compensation de dettes.

Vie privée

Bruxelles Fiscalité gère vos données conformément à la législation en vigueur. Des informations supplémentaires vous sont fournies à l'adresse suivante : https://fiscalite.brussels/vie-privee.

³ En 2024, l'index s'élève à 2,1763.

⁴ 5 Numéro de registre national du chef de ménage ou adresse de la parcelle ouvrant le droit à la réduction ou prime. Article 100 du Code bruxellois de procédure fiscale.